

**FORMULAIRE DE DEMANDE  
D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT**

**DEMANDEUR**

**Particulier** : Nom.....Prénom.....Date de naissance.....

Adresse.....

.....

☎ :.....✉ e. Mail.....

OU **Entreprise** : Nom de l'entreprise.....

Nom du responsable.....

Adresse.....

☎ :.....✉ e. Mail.....

N° de Siret (obligatoire) : .....

**NATURE DE L'INTERVENTION OU DES TRAVAUX**

.....

**ADRESSE DES TRAVAUX**

N° et Nom de la voie.....

**DATES D'INTERVENTION**

.....

y compris Week - end  et/ou Jours feries

**VÉHICULE(S) UTILISÉ(S)**

- type :.....tonnage(PTAC).....

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

stationnement : - nombre de places à réserver : \_\_\_\_\_

OU - sur trottoir ou gênant : \_\_\_\_\_

Le pétitionnaire s'engage à se conformer à tous les règlements et textes en vigueur liés à l'occupation du domaine public, à régler les droits de voirie éventuels et les redevances liées au stationnement payant. Toute demande devra parvenir à la direction Réglementation et Gestion de l'Espace Public, 5 jours ouvrables avant la date de début des travaux.

Déposé le.....

Signature

**(Extrait de la Délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2021)**

**(TARIFICATION 2022)**

En cas de dépassement des dates indiquées, une autorisation complémentaire devra être sollicitée et les droits de voirie complémentaires réglés selon les mêmes formes.

En cas de durée ou de surface d'occupation du domaine public inférieure aux prévisions, le montant des droits sera inchangé et aucune réclamation ou demande de dégrèvement ne sera reçue.

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**Pour toute redevance inférieure à 15€, la preuve du paiement de cette dernière devra être adressée par mail à [police-administrative@salon-de-provence.org](mailto:police-administrative@salon-de-provence.org) afin que l'arrêté puisse vous être délivré.**

<i>TAXE</i>	<i>TYPE D'AUTORISATION</i>	<i>OBJET</i>	<i>TARIF 2022</i>
Droit de voirie et produits des Permis de stationnement provisoires	Stationnement zone payante	Mise en place par le Pétitionnaire	4,50€/J et par emplacement
Droit de voirie et produits des Permis de stationnement provisoires	Stationnement hors zone payante	Mise en place par le Pétitionnaire	2,45€/J et par emplacement
Droit de voirie et produits des Permis de stationnement provisoires	Zone habituellement interdite		9,25€/et par véhicule
Stationnement sur chaussée interrompant la circulation			6,55€ la ½ journée

A retourner à la Direction Réglementation et Gestion de l'Espace Public

e-mail : [police-administrative@salon-de-provence.org](mailto:police-administrative@salon-de-provence.org)

☎ 04. 90. 44. 89. 62